



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

héritiers

Question écrite n° 22440

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'élargissement des droits de succession des conjoints survivants permettant de choisir entre l'usufruit de la part du conjoint décédé ou l'octroi du quart en pleine propriété. En effet, des difficultés sont rencontrées par des conjoints survivants en présence d'enfants, surtout lors d'achat de terrain à bâtir acquis sous l'article 691 du code général des impôts octroyant l'allègement fiscal sous condition d'effectuer les travaux dans le délai de 4 ans, sauf cas de force majeure. Elle lui demande dans quel délai elle entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

S'agissant d'un cas particulier, il ne pourra être répondu de façon définitive à l'auteur de la question que si, par l'indication des nom et domicile des parties, l'administration est en mesure de procéder à une instruction détaillée.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22440

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6661

Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1562